



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 41273

## Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la mise en oeuvre, dans le secteur agricole, des nouvelles dispositions après l'adoption de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. D'une part, il semble qu'un certain nombre de décrets reste à paraître à ce jour, notamment les décrets d'application relatifs à l'allongement de la durée d'assurance en agriculture. D'autre part, si les décrets relatifs aux demandes de retraite anticipée sont effectivement parus, les conditions de rachat des périodes passées en qualité d'« aide familial » n'ont toujours pas été précisées, ce qui rend le dispositif inopérant en l'état actuel des choses (les demandes de retraite anticipée à effet au 1er janvier 2004 n'ont pu être traitées...). En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quel sera le calendrier de parution de ces textes réglementaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41273

**Rubrique :** Retraites : régime agricole

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 2004, page 4351

**Question retirée le :** 26 octobre 2004 (Retrait pour cause de question identique)